

## 2021\_CT2\_003

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux" et de son affectation**

---

Le 11 février 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 février 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – VENTRON Amapola – VINCENT Jean-Louis – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BENKACI Moussa donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à CRISTIANI Georges – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à FILIPPI Claude – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – TAULAN Francis donne pouvoir à GRUVEL Jean-Christophe

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GRANIER Hervé – ROVARINO Isabelle – SANNA Valérie

**Secrétaire de séance** : LANGUILLE Vincent

**Monsieur Jacky GERARD** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Ressources  
Finances**

■ Séance du 11 février 2021

02\_1\_01

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux" et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance

#### ■ Séance du 18 Février 2021

17450

#### ■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux" et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'opération prévoyait la réalisation de deux collecteurs prescrits par arrêté préfectoral du 11 avril 2011 à savoir le collecteur Ouest et le collecteur du CV15.

Le collecteur Ouest a été réalisé en 2017, et aujourd'hui il reste à réaliser le collecteur du CV15.

Ce collecteur a pour objectif de récupérer toutes les eaux pluviales du secteur Nord Est de Plan de Campagne et de les ramener sur le collecteur principal. En effet à ce jour ces eaux transitent par l'intermédiaire du bassin situé sur la parcelle du centre commercial d'Avant CAP, or ce dernier n'a pas été dimensionné pour les recevoir.

Ainsi la réalisation du collecteur du CV15 permettra de déconnecter toutes les eaux extérieures au centre commercial Avant CAP de son bassin.

Ce fonctionnement, qui devait être transitoire, a duré pendant plus de vingt ans et aujourd'hui il s'avère nécessaire, après déconnection, de nettoyer et remettre en état ce bassin avant sa remise au centre commercial Avant CAP.

Des études de diagnostic préalables ont été lancées et il s'avère aujourd'hui nécessaire de prévoir 400k€ HT pour l'évacuation des boues et 100k€HT pour les travaux de remise en état.

Ces travaux, auxquels s'ajoutent les frais de sondages, d'analyses et d'études, font apparaitre un besoin de financement complémentaire de 800 000€.

L'opération d'investissement « Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux » d'un montant de 5,5 M€ T.T.C. doit être augmentée de + 800 k€ T.T.C, et ainsi porter le montant total de l'opération à 6,3 M€ T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 040-173/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 portant intégration de la situation au 31 décembre 2015 des autorisations de programme et d'engagement dans la gestion de la Métropole d'Aix-Marseille Provence ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 057-1337/16/CM du Conseil de Métropole du 15 décembre 2016 portant ouverture, affectations et modifications d'autorisations de programme – Budget Principal Métropolitain Fractionné Territoire du Pays d'Aix.

**Où il le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de 800 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI335AP1 Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de + 800 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI335AP1 Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI335AP1 « Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux » pour un montant + 800 000 € T.T.C.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162335, nature 4581, fonction 61, autorisation de programme DI335AP1, selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

**DI335AP1 Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux**

**Montant initial de l'AP :** 5 500 000 € T.T.C.  
**Révision de l'AP :** + 800 000 € T.T.C  
**Montant final de l'AP :** 6 300 000 € T.T.C

Déjà financé jusque fin 2019 : 3 892 727,85 € T.T.C  
CP 2020 : 88 000 € T.T.C.  
CP 2021 : 700 000 € T.T.C  
CP 2022 : 1 000 000 € T.T.C.  
CP non ventilés : 619 273 € T.T.C

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises  
Artisanat et Commerce

Gérard GAZAY

**OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement "Plan de Campagne Collecteurs Pluviaux" et de son affectation**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	53
Abstentions	2
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	51
Majorité absolue	26
Pour	51
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

HUBERT Claudie - PENA Marc

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **18 FEV. 2021**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20210211-2021\_CT2\_003-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2021  
Date de réception préfecture : 22/02/2021